

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GEISHOUSE
DE LA SEANCE du 22 novembre 2017**

Sous la présidence de Monsieur Gilles STEGER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre cette 7^{ème} séance de l'année, à 20 h et souhaite la bienvenue à tous les membres.

Il constate que le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Conseillers présents :

Les Adjoints : Mme Bernadette HERR, M. Claude KIRCHHOFFER

Les Conseillers : M. Philippe BERNACCHI-LEMBLÉ, M. Vincent
COUSSEDIERE, M. Jean HORNY, M. Alain VIRLOT

Conseillers absents excusés Mme Marie-Claire BRUNN donnant procuration de vote à
Mme Bernadette HERR
M. Eric OSEREDCZUK

Secrétaire de séance : Mme Bernadette HERR
assistée de Mme Joselyne VITT, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

-
1. Approbation procès-verbal du 6 septembre 2017
 2. Vente terrains communaux :
 - a) à M. Michel KLINGELSCHMIDT
 - b) à M. Eric CATTENOZ
 3. Renouvellement convention « entretien du parc de la station automatique de mesure météorologique »
 4. Fixation prix menus produits forestiers 2018
 5. Autorisation de liquider des dépenses d'investissement en 2018 avant le vote du budget primitif
 6. Communications et Divers
-

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2017

Ce procès-verbal de la séance du 6 septembre 2017, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers, a été publié par voie d'affichage et est visible sur le site internet de la Commune.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents à ladite séance, et est signé.

M. le Maire remercie la secrétaire de séance et la secrétaire de mairie qui l'a assistée pour le travail de synthèse et de rédaction du procès-verbal.

Point n° 2 de l'ordre du jour :**Vente terrains communaux :****a) à M. Michel KLINGELSCHMIDT**

En date du 14 juin 2016 la commission administrative a émis un avis favorable pour la vente de terrain à M. Michel KLINGELSCHMIDT afin de lui permettre d'agrandir sa propriété à l'arrière et aménager notamment un verger à la place de la friche et de boisements actuels. Le prix proposé a été de 60 € l'are.

Après un avis favorable de principe en commission administrative le 11 octobre 2016, M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'arpentage, qui porte sur 22,27 ares issues de la parcelle 466 - section 2, au prix global de 1 336,20 €.

b) à M. Eric CATTENOZ

Fin novembre 2016 la commission administrative a émis un avis favorable pour la vente d'environ une dizaine d'ares de terrain à M. Eric CATTENOZ, pour lui permettre d'agrandir son hangar agricole, situé au lieu-dit Wolfloch, section 10 parcelle 152. Le prix a été fixé par délibération en date du 23 mars 2017 et est de 300 € l'are, par référence aux ventes similaires depuis 1985.

M. le Maire présente l'arpentage définitif qui porte sur 5,38 ares – parcelle 153/4 et 3,95 ares – parcelle 154/4, soit une surface totale de 9,33 ares équivalente à 2 799 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 8 voix pour :

- accepte de vendre 22,27 ares parcelle 513 - section 2, au prix de 60 € l'are à M. Michel KLINGELSCHMIDT,
- accepte de vendre 5,38 ares + 3,95 ares parcelles 153 & 154 – section 10, au prix de 300 € l'are à M. Eric CATTENOZ,
- dit que les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge des demandeurs,
- autorise le Maire à signer tous les documents utiles pour la concrétisation de ces ventes.

Point n° 3 de l'ordre du jour :**Renouvellement convention « entretien du parc de la station automatique de mesure météorologique »**

Par délibération du 20 juin 2014, le Conseil Municipal a accepté l'implantation d'une station météorologique à l'entrée du village.

La tonte de ce parc à instruments a été confiée à la commune par convention en date du 29 juillet 2014 pour une durée de 3 années, afin de préserver la bonne qualité des appareils de mesures en maintenant la végétation à une hauteur inférieure à 25 cm. L'indemnité annuelle a été de 200 € pour 8 tontes dans l'année.

Le renouvellement de cette convention, arrivée à terme, est sollicité par Météo France.

Ce point avait été examiné lors de la dernière séance du Conseil Municipal de septembre et avait soulevé quelques interrogations. Par des clauses plus contraignantes à la précédente convention, la nouvelle version paraissait ne pas être basée sur la confiance et le prix d'indemnisation non adaptée à ces nouvelles exigences.

M. le Maire avait été chargé de contacter Météo France pour éclaircir les points additionnels par rapport à la 1ère convention et négocier un prix de 250 € l'an au lieu de 220 €.

Réponses apportées : Les modifications du projet de convention ne traduisent aucune défiance vis-à-vis du travail réalisé par la Commune :

- Le retour d'expérience sur d'autres sites a démontré à Météo France que la valeur de 8 tontes était un peu faible pour maintenir une hauteur d'herbe autour de 20 cm, d'où 10 tontes demandées. Le prix demandé de 250 € est accepté au vu de cette charge accrue.
- Pour ce qui concerne l'émission d'un avis de passage (courriel après chaque tonte) cela répond à leur souci de se doter d'un outil simple de suivi d'exécution, et n'est pas spécifique à Geishouse. Un mail est une façon légère de satisfaire cette attente.

Compte tenu des éclaircissements apportés et la révision de la redevance annuelle portée à 250 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 8voix pour, se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention, et donne pouvoir au Maire de signer cette convention.

Point n° 4 de l'ordre du jour :

Fixation prix menus produits forestiers 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les prix des menus produits forestiers pour l'année 2018, à savoir :

bois d'affouage : 200 € la corde non livrée

Transport : la commune ne propose pas la livraison à domicile. A charge pour les particuliers de contacter un prestataire de leur choix et de régler directement le coût du transport à ce dernier.

carte de ramassage de bois mort (indispensable si une demande de lot est faite) : 10 €

Cette carte est indispensable pour toute demande d'un lot de fond de coupe ou d'un lot d'éclaircie de résineux, sur toute la durée de l'exploitation du lot. Le titulaire d'un lot devra donc renouveler sa demande de carte de bois mort tant qu'il n'a achevé l'exploitation du lot. La carte permet également de ramasser du bois mort dans les parcelles ouvertes et librement accessibles, c'est à dire non exploitées par les bûcherons ou attribuées à des particuliers sous forme de lots.

lot de fond de coupe (feuillus ou résineux – par tirage au sort) 15 €

Il s'agit d'un lot délimité, qui permet de récupérer le bois au sol (de l'ordre de 2 cordes), à façonner soi-même. Les lots pourront également se faire sur des terrains hors forêt, ex. pâturages ou parcours de santé.

lot d'éclaircie de résineux (perches) gratuit

Correspond à une ligne de jeunes arbres résineux sur pieds.

Il sera communiqué à l'entreprise chargée du façonnage du bois d'affouage que les quartiers de bois sont, pour certaines cordes, bien trop imposantes.

Point n° 5 de l'ordre du jour :

Autorisation de liquider des dépenses d'investissement en 2018 avant le vote du budget primitif

Le vote du budget primitif 2018 peut intervenir jusqu'au 15 avril 2018, et se fait traditionnellement vers la fin du premier trimestre, dès lors que la plupart des circulaires budgétaires sont parues et dotations de l'Etat connues.

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, il n'est pas possible de mandater des dépenses d'investissement en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Toutefois, l'article L1612- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation du crédit.

Cette façon de procéder est conforme aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation.

Aussi, M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter dès à présent des crédits qui seront intégrés au budget primitif 2018, afin de permettre l'engagement et le paiement, en début d'année, d'un certain nombre d'opérations diverses. Ce faisant, il sera possible d'étaler d'une façon réaliste, sur l'année 2018, l'exécution du programme d'investissement retenu en acquisition et travaux.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2018 : 55 000,23 € (hors chapitre 16 remboursement d'emprunts).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par 8 voix pour, de faire application de cet article à hauteur de 55 000,23 € (25 % de 220 000,94 €) et d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2018 et d'en assurer le financement au moyen de recettes appropriées.

CHAPITRE	LIBELLE	Budget 2017	Proposition
21	Comptes :		
	2112 Terrains de voirie	145 000,00	36 250,00
	21318 Autres bâtiments publics	5 000,00	1 250,00
	21568 Autre mat et out. incendie	3 000,00	750,00
	2188 Autres immobilisations corporelles	67 000,94	16 750,23
	TOTAL	220 000,94	55 000,23

Les dépenses de fonctionnement quant à elles peuvent être mandatées dans limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Communications et Divers

A. Communications du Maire :

- **Dates à retenir :**

- Dimanche 26 novembre, à 9 h, à l'église : fête de la Sainte – Cécile,
 - Mercredi 29 novembre, à 19 h : réunion annuelle des présidents de sociétés pour définir le calendrier des manifestations 2018,
 - Vendredi 1^{er} décembre, à 19 h 30 : réunion publique « LINKY »
 - Dimanche 3 décembre, à 9 h à l'église de Fellingring : messe de la Sainte-Barbe & cérémonie.
 - Mardi 5 décembre, à 16 h 15 : venue du Saint-Nicolas dans le jardin du presbytère,
 - Samedi 9 décembre, à 10 h, salle Bramaly : fête de Noël de l'école
 - Dimanche 10 décembre, à partir de 11 h 30 : fête de Noël des Aïnés.
- M. Maire rappelle que compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie de la population, et à l'instar d'autres communes, il a été convenu de décaler progressivement l'âge à partir duquel les personnes seront invitées : décalage d'un an tous les deux ans pour arriver au seuil de 75 ans. Cela répondra aussi au sentiment de bon nombre de personnes qui n'estiment pas être dans le « grand âge » à 70 ans.
- Dimanche 17 décembre, à 16 h, à l'église : concert de Noël.

- **Informations :**

- M. le Maire fait savoir qu'un cerf a été découvert mort, le samedi 18 novembre 2017, en amont de la rue de la Forêt. Il ne s'agit pas d'un des trois cerfs visibles régulièrement au centre du village au regard de son âge et de ses trophées. Sa blessure paraissait être occasionnée par une perforation intentionnelle, et qui n'a pas fait suite à une action de chasse. Une plainte a été déposée auprès du Parquet par l'Office National de la chasse et de la Faune Sauvage.
- Fait le point sur le projet de rénovation de l'orgue en concertation avec le Conseil de Fabrique. Bien que le dossier soit complet au niveau de la Fondation du Patrimoine pour l'appel de dons, la question de la possibilité que la Commune porte le projet est remise en cause. Au regard de la récupération de la TVA les services de la Préfecture rappellent que la Commune ne peut prendre en charge le financement de travaux à l'église qu'à condition que le Conseil de Fabrique ne dispose pas de fonds suffisants. Une réunion de concertation et de réflexion se tiendra avec le Conseil de Fabrique au début de l'année 2018.

B. Interventions :

- M. Claude KIRCHHOFER, 2^{ème} Adjoint :
 - informe de la réception des devis de coupes et travaux forestiers 2018. Ces documents seront examinés en commission administrative en présence de l'agent forestier M. Jean-Paul SIMON.
 - Rend compte de ses démarches pour le montage d'un dossier de défrichage, à proximité du parcours de santé, dans le cadre du GERPLAN, où une subvention de 80 % peut être escomptée.

M. le Maire clôt la séance à 21 h 10